



Recherche(s) et innovation en Bretagne

Au moment où le Conseil régional de Bretagne pilote la démarche « Breizh Cop, un monde à vivre » pour un nouveau projet de territoire, le CESER a souhaité s'intéresser aux effets d'entraînement sur le développement régional des activités de recherche et d'innovation, avec deux questions :

- En quoi la présence, la diversité, le dynamisme des acteurs de la recherche et de l'innovation en Bretagne sont-ils de nature à favoriser les transitions vers un développement régional durable ?
- De quels leviers dispose le Conseil régional pour renforcer ces effets d'entraînement ?

Soutenir les effets d'entraînement de la recherche dans toute leur diversité

Penser une stratégie de soutien à la recherche et à l'innovation dans le sens d'un développement régional durable suppose de caractériser, d'analyser et d'évaluer les différents effets d'entraînement et leur complémentarité, pour

réfléchir ensuite aux leviers permettant de les renforcer lorsqu'ils sont souhaitables. Le CESER propose de retenir quatre principaux effets d'entraînement.

Répondre aux défis sociétaux de la Bretagne comme du monde _____

De nombreux travaux de recherche portent sur les évolutions sociétales, contribuent à la prise de conscience d'un certain nombre de ces évolutions, et produisent de la connaissance utile non seulement aux grandes stratégies en construction mais aussi à tout un chacun dans sa vie quotidienne et ses choix.

Contribuer aux débats démocratiques _____

Il existe en Bretagne d'importants relais permettant de faire le lien entre recherche et société, dans une optique de diffusion de la connaissance et d'éclairage de la population et des décideurs. Leur travail s'appuie

fortement sur la présence d'acteurs de la recherche publique en Bretagne. Cependant, l'appropriation sociale et la mise en débat des sciences et technologies représentent toujours des défis majeurs.

Soutenir le développement économique et l'emploi

Par ailleurs, la capacité de la recherche et de l'innovation à soutenir le développement économique et l'emploi est bien réelle en Bretagne, plutôt en développement, et probablement plus forte que dans d'autres régions. Certaines études montrent en effet une progression

de différents indicateurs relatifs à la recherche et à l'innovation (brevets, publications, etc.), qui est corrélée à un « effet géographique », c'est-à-dire à des spécificités propres à la Bretagne.

Renforcer l'attractivité du territoire

Le dynamisme de la recherche conduite en Bretagne, qu'elle soit publique ou privée, fondamentale ou appliquée, contribue à l'attractivité du territoire pour les entreprises, les chercheurs, les investisseurs, etc. Il permet également de drainer d'importants financements publics. Pour autant, cette capacité à capter des financements, notamment nationaux,

semble en retrait par rapport au poids économique de la Bretagne ou au nombre de chercheurs présents dans la région. Il est donc nécessaire de renforcer la visibilité de la recherche conduite en Bretagne d'une part, l'attractivité du territoire pour la recherche d'autre part, les deux étant étroitement liées.

Le CESER propose ici une première approche des effets d'entraînement de la recherche sur le développement régional, approche qu'il convient de poursuivre et affiner pour mieux les caractériser, les appréhender dans toute leur complexité, y compris en identifiant ce qui peut y faire obstacle. En effet, l'identification des liens de causalité entre la recherche et ses retombées, parfois lointaines, est complexe et rend difficile cette évaluation. Cela nécessite de définir des critères, modalités et outils permettant de le faire.

Mais la capacité à quantifier les effets d'entraînement, variable selon les effets d'entraînement en question et les types de recherche, ne saurait constituer un critère suffisant pour décider lesquels doivent être soutenus. C'est bien l'ensemble des effets d'entraînement de la recherche et de l'innovation sur le développement régional qui doivent être identifiés, partagés et le cas échéant soutenus. Tout l'enjeu est alors de comprendre quels sont les leviers dont disposent les acteurs publics, et singulièrement le Conseil régional, pour les renforcer.

I Une politique régionale qui doit agir à deux niveaux

Les interventions régionales destinées à soutenir la recherche et l'innovation s'inscrivent le plus généralement en complément des politiques nationales et européennes qui représentent des montants financiers bien plus importants.

Pour renforcer les effets d'entraînement cités plus haut, le Conseil régional doit alors rechercher un effet levier maximal, ce qui suppose d'agir à deux niveaux :

- Au niveau régional, où il a la possibilité de mieux prendre en compte la diversité des effets d'entraînement dans sa stratégie de soutien à la recherche et à l'innovation, mais aussi de manière transversale dans l'ensemble de ses politiques publiques ;
- Aux niveaux national et européen, car aucune stratégie régionale de soutien à la recherche et à l'innovation ne saurait être efficace si elle n'est articulée avec les stratégies de niveaux supérieurs.

Le Conseil régional de Bretagne se place bien dans cette recherche d'effet levier. Son action en faveur de la recherche et de l'innovation peut être qualifiée de volontariste, au vu des montants engagés.

De plus, le Conseil régional est attentif à optimiser ses interventions, en identifiant précisément leurs bénéficiaires, en impulsant des rapprochements entre organismes, que ce soit autour de projets communs (qui sont souvent des projets de recherche appliquée, centrés sur des enjeux de développement régional) ou pour rationaliser un écosystème de l'innovation qui demeure complexe.

La politique régionale est également tournée vers les niveaux européen et national par l'accompagnement des porteurs de projets européens et le dialogue régulier avec les organismes nationaux, afin de favoriser leur implication dans des projets concourant au développement du territoire.

16,30 € C'est le budget régional en faveur de la recherche par habitant en 2016, contre 12,80 € en moyenne nationale

Ceci témoigne d'une vision particulière des objectifs de l'action régionale, selon laquelle le Conseil régional, en mobilisant ses différentes compétences (développement économique d'un côté, enseignement supérieur et recherche de l'autre) serait le plus à même d'identifier les thématiques sur lesquelles il est possible de renforcer les relations entre recherche, formation, innovation et activités économiques, au bénéfice du développement du territoire.

En revanche, sa volonté de mise en cohérence des politiques de soutien à la recherche et à l'innovation

se heurte aux ambiguïtés d'une stratégie (l'actuelle S3, stratégie de spécialisation intelligente) qui n'explicité pas suffisamment cette articulation.

De plus, si les acteurs se coordonnent efficacement, l'animation des stratégies régionales manque de lisibilité d'ensemble, et ce dans un contexte où il existe des inquiétudes quant à la capacité des acteurs à s'organiser pour obtenir dans l'avenir des financements européens et nationaux.

I Vers une nouvelle stratégie

Le CESER craint par ailleurs que l'articulation entre les ambitions régionales et les outils nationaux et européens devienne de plus en plus complexe.

D'un côté, les premières orientations de la future stratégie européenne montrent que la Commission devrait demander aux Régions de présenter des stratégies de spécialisation intelligente davantage resserrées et plus distinctives. De plus, les enjeux européens ne se résument pas à la S3, et il faut préparer au mieux les acteurs de la recherche au futur programme-cadre pour la recherche et l'innovation, le FP9 actuellement en cours de négociation.

D'un autre côté, le Conseil régional de Bretagne élabore un projet de territoire orienté vers le développement durable, le projet « Breizh Cop ». Comme les autres politiques régionales, la politique de soutien à la recherche et à l'innovation devra tenir compte des orientations retenues dans ce projet structurant.

Le choix effectué en 2013 d'une stratégie régionale définie de manière très large, de façon à concilier les attentes européennes et les choix régionaux ne pourra sans doute pas être réitéré. Il semble nécessaire de partir de ce constat pour envisager sous un angle nouveau les stratégies de soutien à la recherche et à l'innovation.

Le Conseil régional doit alors élaborer une nouvelle stratégie, qui précise :

➤ L'articulation entre les différentes politiques de soutien à la recherche et à l'innovation (EPCI, Départements, Région, État, Union européenne) ;

➤ L'articulation avec les autres politiques régionales ;

➤ L'approche territoriale retenue. Sur ce point, le CESER rappelle son attachement à une organisation en réseaux, qui articule et met en synergies différents écosystèmes locaux et régionaux ;

➤ Les indicateurs et les modalités de son évaluation.

Pour ce faire, le Conseil régional doit pouvoir s'appuyer sur une gouvernance efficace, avec :

➤ Des réseaux d'échanges thématiques entre acteurs de la recherche publique pour identifier les enjeux prioritaires (pour répondre aux attentes européennes, mais aussi dans l'optique du futur CPER) ;

➤ Une gouvernance renforcée des écosystèmes régionaux thématiques, lieux d'échanges de la recherche, de l'innovation et des acteurs de la société ;

➤ Un débat régional sur l'articulation entre la politique de soutien à la recherche, la politique de soutien à l'innovation et le projet de territoire régional ;

➤ Les indicateurs et les modalités de son évaluation.

Au terme de ce travail, le CESER retient cinq priorités

- Réaffirmer le soutien à la recherche fondamentale pour ce qu'elle est : une production de connaissances ouverte et indépendante, qui constitue un socle indispensable pour les autres formes de recherche ;
- Mettre en œuvre une stratégie de soutien à la recherche appliquée et à l'innovation de moyen terme centrée sur les priorités des transitions vers un nouveau modèle de développement plus durable ;
- Travailler prioritairement pour cela sur l'identification, l'analyse et la mesure des effets d'entraînement, afin de définir et soutenir ce qui peut servir les transitions jugées nécessaires ;
- Actionner dans les aides à la recherche et à l'innovation les principaux leviers pour renforcer les effets d'entraînement au service des transitions ;
- Conduire ces actions en lien avec les acteurs et les citoyens, de façon participative.



© Philippe Erard

RAPPORTEURES

Marie-Christine LE GAL et Anne-Claude LEFEBVRE

CONTACT

Pierre YACGER, Directeur adjoint du CESER

Tél. : 02 99 87 17 64

pierre.yacger@ceser.bretagne.bzh



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande.

7 rue du Général Guillaudot - CS 26 918 - 35 069 Rennes Cedex

T. 02 99 87 18 75 - contact@ceser.bretagne.bzh

🐦 twitter.com/ceserbretagne - ceser.bretagne.bzh